

ACTUALITES

Novembre 2018 - N°84



Le Panthéon, un lieu de mémoire républicain et laïc ?

Le billet d'humeur d'Hervé Bercegol :

C'est une Église convertie en lieu de mémoire de la Nation Républicaine. Dernière demeure d'Émile Zola et Jean Jaurès, ce bâtiment qui domine la rive gauche de la Seine a accueilli en son sein les restes de dizaines de défenseurs des valeurs démocratiques. Très récemment, dans les vingt dernières années, 4 femmes y sont entrées, mettant fin à une totale masculinisation, devenue intenable face à une société qui proclame l'égalité en droit et démontre l'égale capacité dans de nombreux exemples. 4 femmes sur 76 personnes inhumées, dont l'exceptionnelle Marie Curie, la seule personne à avoir reçu le prix Nobel à la fois en physique et en chimie, évidemment c'est terriblement insuffisant. Mais, à l'aune des symboles, il y a plus grave : cet édifice républicain a conservé une caractéristique du culte qui en était le destinataire initial. Dès son frontispice, il s'adresse en priorité aux humains mâles : AUX GRANDS HOMMES, LA PATRIE RECONNAISSANTE. De même que l'église catholique n'accorde qu'aux mâles la fonction de prêtre, pour gouverner, enseigner ou sanctifier, la République ne s'est longtemps adressée qu'aux hommes, reléguant les femmes à la cuisine, etc.. Le Panthéon en garde cette trace qu'il convient d'effacer pour que toutes les femmes et les hommes, toutes et tous les jeunes sachent bien que leur valeur et leur engagement ne dépendent pas de leur sexe.

La mémoire est nécessaire à un exercice démocratique apaisée, elle est un point d'appui vers plus d'égalité en droit et en fait. Mais la mémoire ne suppose pas que l'on laisse écrits des messages injustes, biaisés et discriminatoires. Cette trace de l'exploitation et de l'infériorisation des femmes, inscrite en lettres d'or au fronton de l'édifice le plus emblématique de nos valeurs laïques et républicaines, doit maintenant disparaître. Liguons-nous pour la remplacer par une formule inclusive de toutes et tous.



Un acteur de la réinsertion interdit d'entrer en prison

Communiqué de presse du Genepi – 29 octobre 2018 à 17 heures

Pour diffusion immédiate

Le Genepi est une association étudiante œuvrant auprès des personnes incarcérées depuis 42 ans. Le 20 septembre 2018, la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) a mis fin de manière brutale à son partenariat avec le Genepi. Suite à cette décision, des bénévoles se sont déjà vus refuser l'accès à plusieurs établissements pénitentiaires dans toute la France. Le Genepi réclame le renouvellement de sa convention et réaffirme l'indépendance de l'association.

Depuis 1976, le Genepi et la DAP étaient liés par une convention régissant le cadre du partenariat national grâce auquel près de 2 000 personnes incarcérées ont bénéficié chaque année d'activités scolaires et socio-culturelles mises en place par les 900 bénévoles de l'association. Cette convention est essentielle pour cadrer et homogénéiser les actions en détention du Genepi sur tout le territoire, et pour assurer la formation des bénévoles, nécessaire à la qualité de ces actions.

Après plusieurs mois d'absence de dialogue, cette convention a été unilatéralement rompue le 20 septembre. Cette décision remet en cause la capacité du Genepi à poursuivre ses activités et menace la raison d'être de l'association.

Déjà en 2017, la DAP tentait de baisser drastiquement la subvention perçue par l'association, mais l'intervention du ministre de la Justice avait permis de résoudre la situation.

Le fond du désaccord repose sur des positions prises par des groupes locaux du Genepi pour dénoncer les conditions de vie indignes des personnes incarcérées auxquelles ces bénévoles ont été confrontés. Le Genepi est une association indépendante et revendique la liberté de parole de ses membres et leur droit de témoignage, tel qu'inscrit dans ses statuts.

Depuis la suspension de la convention nationale, **nos bénévoles voient leurs actions en détention annulées par l'administration pénitentiaire**, toujours sans dialogue aucun : c'est le cas pour le Centre Pénitentiaire Sud Francilien (Réau, 77), la Maison centrale de Poissy (78), le Centre pénitentiaire de Fresnes (94). Le Genepi voit également ses interventions en détention suspendues dans les régions Nord, Rhône-Alpes-Auvergne et menacées en Provence-Alpes-Côte-d'Azur-Corse.

“La décision de la DAP revient à nous fermer les portes des prisons malgré la volonté des bénévoles de poursuivre leurs actions auprès des personnes détenues. Nous souhaitons maintenir ce lien entre l'intérieur et l'extérieur, si nécessaire pour leur futur retour à la société. Ces actions sont d'autant plus primordiales que l'administration pénitentiaire n'est pas en mesure d'assurer le nombre d'heures d'activités en prison auxquelles elle est légalement tenue”, affirme Maxime Boyer, président du Genepi.

Dans le contexte d'une surpopulation carcérale record et d'un durcissement des conditions de vie des personnes détenues qui ont valu à 37 prisons de France une condamnation par la justice française et/ou européenne, les bénévoles du Genepi doivent pouvoir continuer à intervenir en détention et témoigner de leurs expériences.

Le Genepi conteste la décision de la direction de l'administration pénitentiaire qui met en péril l'association, son indépendance et sa raison d'être.

Le bureau national du Genepi a été reçu ce jour par Mme Bochenek-Puren et M. Heuman du cabinet de la garde des Sceaux auprès de qui l'association sollicite un renouvellement de la convention. Les conseillers de la ministre ont confirmé la décision de la DAP. Nous sommes choqués de voir qu'une décision qui remet en cause 42 ans de partenariat et menace l'existence de notre association ait pu être prise sans aucun dialogue. Le Genepi demande à Madame la Garde des Sceaux d'intervenir au plus vite pour rétablir notre convention nationale, seule capable d'assurer le bon déroulement des actions de nos bénévoles auprès des personnes détenues.

<https://www.genepi.fr>



Dans le cadre des États généraux de migrations une campagne STOP DUBLIN s'organise.

Selon le **règlement Dublin III** (2013), un seul État membre est responsable de l'examen d'une demande d'asile dans l'Union européenne (UE).

Selon ce règlement, c'est :

- Si vous avez fait une demande d'asile dans un autre État membre de l'UE, ce pays reste responsable de votre demande d'asile (que la demande soit encore en cours ou rejetée) ;
- Si vous n'avez pas demandé l'asile ailleurs, le règlement « Dublin III » prévoit des critères examinés les uns après les autres qui permettront à la France de déterminer l'État responsable. À titre d'exemple, il peut s'agir de l'État qui vous a accordé un visa ou un titre de séjour, ou le pays par lequel vous êtes entré et dans lequel vous avez été contrôlé en premier. Cette responsabilité de l'État membre prend fin douze mois après la date du franchissement irrégulier de la frontière. D'autres critères, plus positifs, sont prévus comme la minorité ou les liens familiaux que vous auriez en France (articles 7 à 17 du règlement).

Source : Gisti - <https://www.gisti.org/spip.php?article5153>



«Journée de formation Droits des étrangers » - samedi 10 novembre - Salle DREYFUS, LDH 138 rue Marcadet Paris 18)

Programme

9h : Accueil des participants

9h30 : Ouverture par le délégué régional Ile de France

9h45 : Créer et organiser une permanence d'accueil et d'orientation juridique autour du droit des étrangers - **Jean Marc Wasilewski** juriste, section Paris 5-13

10h45 : La question de l'hébergement des étrangers, quels dispositifs, l'état du droit, les compétences des collectivités et les différents types d'hébergement - **Florent Gueguen**, Directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)

12h30 – 13h45 Déjeuner (possibilité d'un repas indien sur place, il faut réserver)

14h : Présentation de la loi du 10 septembre 2018 sur l'asile et l'immigration - rappels sur les délais de recours, l'aide juridictionnelle - **Mylène Stambouli**, avocate spécialisée dans le droit des étrangers

16h00 : Clôture de la journée

Inscription obligatoire : par mail à Ldhidf@ldh-France.org

<http://site.ldh-france.org/idf/2018/10/14/journee-de-formation-droit-etrangers-paris-10-novembre/>



Justice pour les jeunes isolés étrangers

Initialement une campagne nationale d'alerte, de mobilisation et de dénonciation engagée en septembre 2017, Jujie est devenu un collectif d'organisations ayant pour objectif de :



- mutualiser les informations et témoignages, dans la perspective d'établir un état des lieux ;
- multiplier les initiatives locales et/ou régionales, concertées ou pas, médiatisées pour dénoncer les politiques menées ;
- déboucher sur une initiative commune, pour relayer publiquement au niveau national cette alerte, partager les expériences.

Dans l'optique de la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre, tous les collectifs et organisations partout en France mettent en place des actions dans chaque commune en privilégiant les organismes départementaux en charge de l'accueil des Mineurs Isolés Étrangers (Conseils Départementaux, ASE, etc).

La LDH est membre de ce collectif.

Sur le site de Médiapart <https://blogs.mediapart.fr/jeunes-isoles-etrangers> vous pouvez lire de nombreux témoignages

Un projet de déclaration est en cours d'élaboration à l'intention du Président de la République.



24 ème UNIVERSITÉ D'AUTOMNE

UNIVERSALISME, UNIVERSALITÉ(S), UNIVERSEL(S)

A l'origine de la création de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), il y a l'affaire Dreyfus et la défense d'un homme au nom d'une certaine idée de la justice, de l'égalité et de l'universalisme des droits. Au cœur des combats passés et présents de la LDH, l'universalisme et l'indivisibilité des droits sont l'axe autour duquel se structure le corpus des droits de l'Homme.

Notre université d'automne 2018 propose ainsi une montée en puissance du questionnement en partant d'une mise en perspective contextuelle et historique. Elle se penchera sur les rapports conflictuels entre une vision émancipatrice et des pratiques de domination. Elle mettra en débat les moyens d'une réappropriation de l'universel, un universel pluriel, différencié dans les combats contemporains pour les droits.

C'est pourquoi nous proposons une réflexion autour de trois thématiques centrales : les droits des femmes, les luttes contre le racisme, les résistances émergentes que les champs du climat ou des nouvelles technologies et de leurs fonctions sociales induisent.

« *La raison commande donc que l'universalité des droits, plus nécessaire que jamais, s'articule constamment avec la pleine reconnaissance du pluralisme civilisationnel : il n'est pas d'autres voies d'accès effectif à l'universel que la pluralité des "singuliers". Cette même démarche doit guider la maîtrise du pluralisme juridique, à la fois ordonnée autour de l'indérogeable et du refus des ethnocentrismes. Et cet impératif éclaire aussi l'idéal laïque d'émancipation, plus nécessaire que jamais mais qui ne peut vivre aujourd'hui qu'en appliquant son principe d'égale liberté à l'échelle planétaire et dans un esprit authentiquement universaliste, à rebours des enfermements identitaires et des fantasmes de "guerre des civilisations".* » (LDH, *Le Monde qui vient*, La Découverte, 2016, p. 55)

Mais c'est bien en s'appuyant plus particulièrement sur les trois thématiques identifiées précédemment, **féminisme**, lutte contre le racisme et **environnement**, que le déroulé de l'université joint théorie et pratiques.

Samedi 1^{er} et dimanche 2 décembre, Espace Reuilly, 21 rue Hénard, 75012 Paris.

Inscription : <https://www.jedonneenligne.org/lhd/UA2018/>



AGENDA

des formations

samedi 17 novembre :

N'oubliez pas de vous inscrire à la prochaine formation « réseaux sociaux », Ouverte à tous, niveau 1 : création de comptes Facebook et Twitter, initiation aux bonnes pratiques, qui se tiendra au siège de la LDH (138 rue Marcadet 75018 Paris), le 17 novembre de 9h30 à 17h : <https://framadate.org/4WYfAcY2Zrra7rcZ> ou contactez communication@ldh-france.org pour plus d'informations.

Merci de faire suivre l'information aux adhérents intéressés. Dans l'idéal, plusieurs membres de la même section peuvent assister à la formation pour la création des comptes et leur animation.



des expos :

ILE-DE-FRANCE – Fédération LDH de Paris **Exposition #Marenostrum**

Du 17 octobre au 16 novembre, du mardi au vendredi de 13h à 18h, le samedi jusqu'à 19h30, à l'église Saint-Merry, 76 rue de la Verrerie à Paris. Installation de Haude Bernabé sur l'histoire des migrations en Europe.

Des livres et l'alerte. Salon du livre des lanceuses et lanceurs d'alerte, organisé par la Maison des Métallos (94 rue Jean-Pierre Timbaud, Paris 11) avec la librairie le Presse Papier - du vendredi 16 au dimanche 18 novembre - <https://deslivresetlalerte.fr>



des débats

Grande soirée publique organisée, dans le cadre du Festival des Solidarités, par l'APPS Paris 14^e-6^e, avec CCFD-Terre solidaire, les sections LDH Paris 14/6 et Paris 15, Amnesty International et Chrétiens de la Méditerranée
Vendredi 23 novembre à partir de 18h30
"Enfances brisées de Palestine" avec trois invités
Dr Samah Jabr, Wajdi Yaeeesh, Dr Jeanne Dinomais
[?][?][?][?][?][?][?][?][?], témoignages filmés, conférence-débat

Salle annexe de la mairie du 14^e - 12 rue Pierre-Castagnou



des films

« 8 avenue Lénine » de Valérie Mitteaux et Anna Pitoun

8, avenue Lénine est un documentaire sur une famille rom roumaine qui vit en banlieue parisienne. Dans une France qui continue de penser majoritairement que les Roms ne sont pas « intégrables » ou ne veulent pas l'être, le long-métrage témoigne d'une histoire exemplaire, celle d'une intégration réussie – sortie en salle le 14 novembre.

Avant-première :
Lundi 12 novembre, 20h, au cinéma « Les 3 Luxembourg »
(67, rue Monsieur le Prince, 75 006 Paris.)

Rencontre avec les réalisatrices, **Malik Salemkour, Président de la Ligue des Droits de l'Homme**
et François Rizzoli de la Coordination Europe à Amnesty International

- « **Grande-Synthe, la ville où tout se joue** », un film de **Béatrice Camurat Jaud**.
la section **Paris 15** organise avec Attac Paris 15 une projection débat au cinéma Chaplin St Lambert
(6 rue Péclat, 75015) le mardi 20 novembre à 20h30

- "Changement de Propriétaire" d'Aurélien Lévêque et Luba Vink
projection dans le cadre du "Ciné-ville ouverte", organisée par [Autour du 1^{er} mai](#), la section **Paris 10/11** de la LDH et le collectif BaBelPop (pour Bastille, Belleville, Popincourt)
le 28 novembre à 19h à la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (38 rue Saint Sabin 75011) ; projection suivie d'une rencontre avec deux administrateurs de [Terre de Liens](#).
Entrée libre dans la limite des places disponibles. Libre participation aux frais.
<http://site.ldh-france.org/paris/event/changement-de-proprietaire/>



RAPPEL

Les évènements-anniversaire des 120 ans :

Exposition virtuelle « La Ligue des Droits de l'Homme, 120 ans d'histoires » :

Cette exposition, préparée par La contemporaine, sera à découvrir à partir de décembre 2018 sur le site www.lacontemporaine.fr

(anciennement Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) La contemporaine est une [bibliothèque](#), un [musée](#) et un [centre d'archives français](#) spécialisé sur l'histoire du xx^e siècle.).

Commissaires de l'exposition Gilles Candar et Emmanuel Naquet.

Lundi 10 décembre de 14h30 à 17h :

Dans la nef du Panthéon, commémoration des 120 ans de la fondation de la LDH et des 70 ans de la DUDH, avec un **hommage particulier à René Cassin**, membre du CC de la LDH lors de son adoption. Prises de paroles (dont le programme sera communiqué ultérieurement), puis visite de la crypte, en particulier des caveaux où une douzaine de ligueurs ou de proches de la LDH sont inhumés (visite par groupes d'une quinzaine de personnes accompagnés chacun d'un membre du GT Mémoires, histoire, archives).

Les 11 et 12 décembre : colloque international à l'Université de Nanterre

**La Ligue des droits de l'homme depuis la Seconde Guerre mondiale.
Penser et agir pour les droits de l'homme**

Prochaine réunion de section le 13 décembre :

Les 120 ans de la LDH avec Gilles Manceron.



Ligue
des droits de
l'Homme
120
ANS



89.4 MHz
Radio
Libertaire

SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM

Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h.

Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions en MP3 sur son site.

**"La LDH : 120 ans... toujours là !
Témoignages de la vie d'une section."**

C'est le titre de l'émission réalisée par notre section, et mise en ligne en juillet. Les intervenants sont des membres de la section, sous la houlette de lyob Eskender.

Merci à Eskender pour ce lien qui rend l'écoute très confortable :

<https://hearthis.at/esk75-pr/radio-libertaire-2018>

CONTACTS :

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:
le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
contact : Jules-mathieu Meunier julesm.meunier@yahoo.fr
06 41 67 35 06

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)
vendredi de 17h30 à 19h30 en salle B903, au 9e étage dans le centre PMF, 90, rue de Tolbiac, 75013.
rusfparis1@gmx.fr

Ligueurs au prétoire:

Contacts :
Alice Berzin
aliceberzin@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71
Sylvie Clavel
sylvie.clavel99@gmail.com

RESF

Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h
les 2ème et 4ème sur rendez-vous mercredis de 15h à 17h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
contact : jvaudenay@gmail.com -

Groupe Etudiants:

contact :
Hadrien : hadrien-12@live.fr

Diffusion des tracts:

Actuellement :
marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités
Contact : Germaine Grinspan - saxifrage5@orange.fr